

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Environnement proche
- Paysage lointain

Annexe 4 : Plan masse paysager de l'opération

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Plan de situation des zones Natura 2000 par rapport au projet

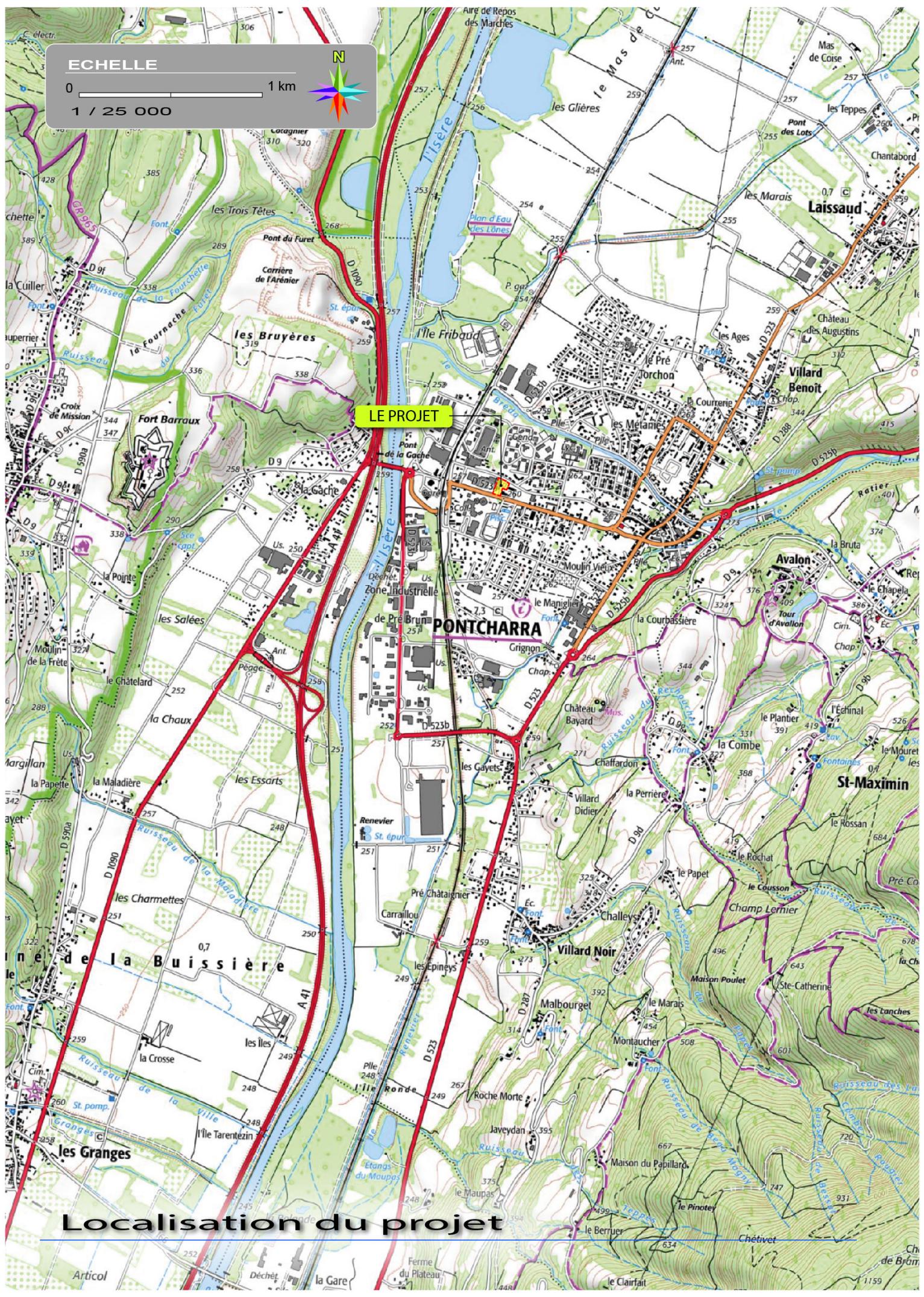
Annexe 7 : Insertions paysagères du projet

Annexe 8 : Extraits du PPRn de Pontcharra approuvé le 02/08/2007 et modification du PPRn concernant l'aléa relatif aux crues en rive gauche du Bréda validée par courrier du Préfet en date du 31 août 2017

Annexe 9 : Compléments de rédaction se rapportant à la partie 6.1.

ANNEXE 2

ECHELLE



LE PROJET

PONTCHARRA

Localisation du projet

ANNEXE 3



Localisation des prises de vue drone d'ensemble du site réalisées en septembre 2021 sur fond de vue aérienne Géoportail (datant de 2018)

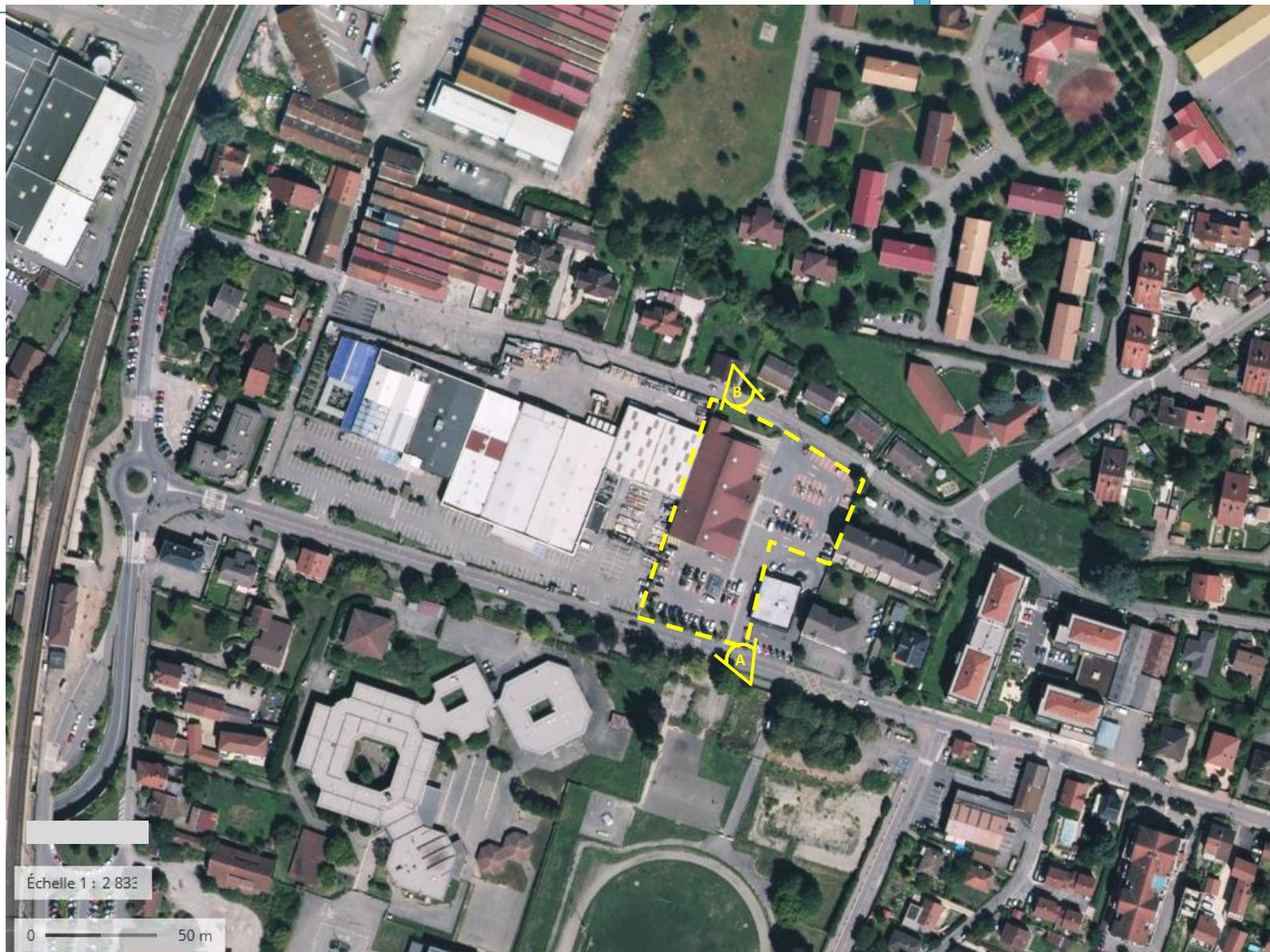


1 : Vue du site depuis le Sud-est au-dessus de la nouvelle piscine intercommunale (qui a ouverte en février 2021) située face au site du Lidl de l'autre côté de l'avenue de la Gare



Quai de livraison

2 : Vue du site depuis le Nord / Nord-est avec au premier plan les maisons individuelles au Nord de la rue François Couplet et un immeuble d'habitation à l'Est du parking



Localisation des prises de vue du site depuis le sol réalisées en septembre 2021 sur fond de vue aérienne Géoportail (datant de 2018)



A - Vue sur l'entrée du site et le magasin depuis le trottoir Sud de l'avenue de la Gare réaménagé avec la construction de la piscine intercommunale



B – Vue sur l'arrière du magasin, le parking arrière et l'entrée/sortie sur la rue François Couplet

ANNEXE 4

ANNEXE 5



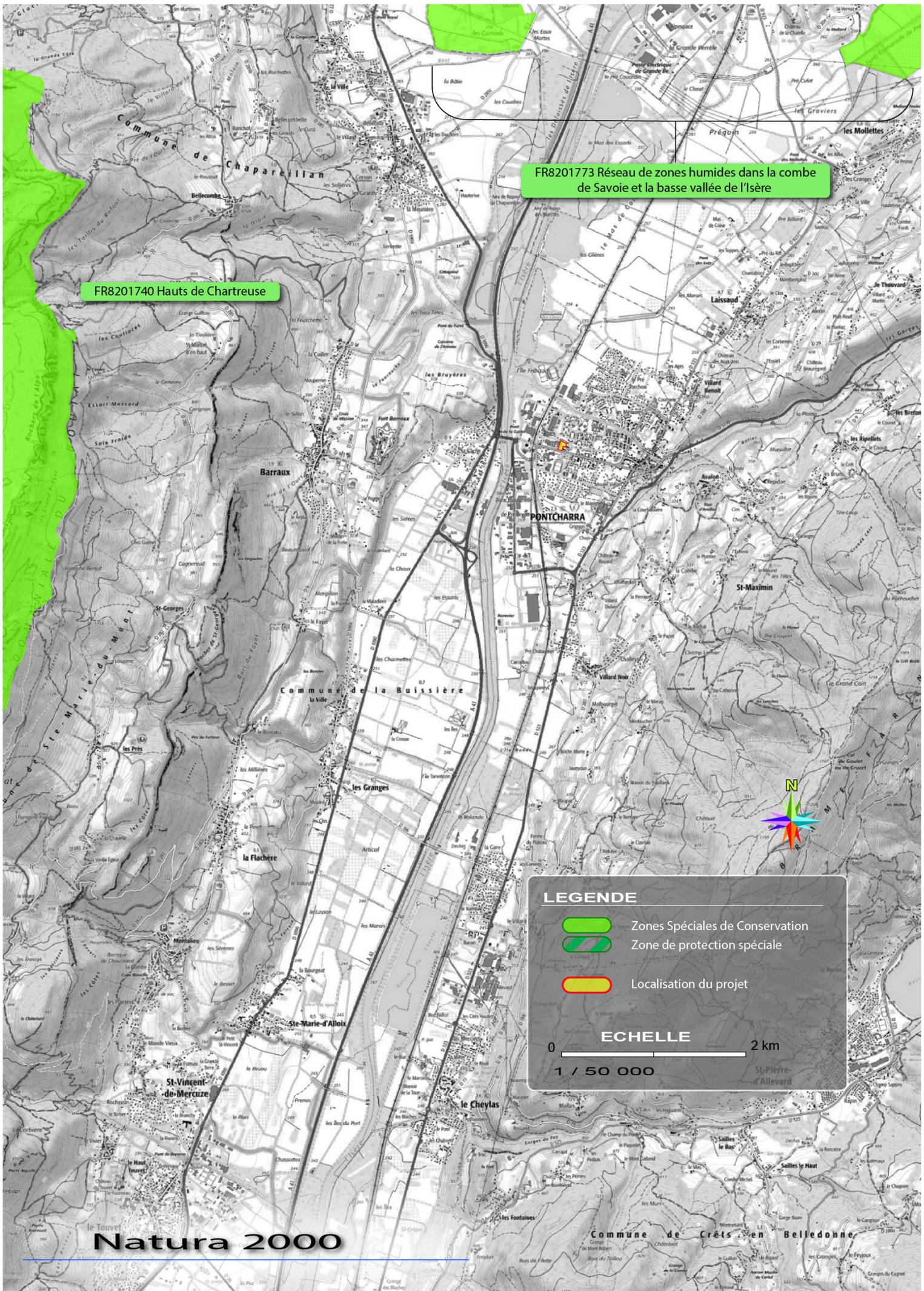
Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne (Source Géoportail, vue aérienne de 2018)

Echelle approximative :
1 / 3 225



Périmètre du projet

ANNEXE 6



FR201773 Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère

FR201740 Hauts de Chartreuse

LEGENDE

-  Zones Spéciales de Conservation
-  Zone de protection spéciale
-  Localisation du projet

ECHELLE

0 ————— 2 km

1 / 50 000

Natura 2000

Commune de Crêts-en-Belledonne

ANNEXE 7



Localisation des insertions paysagères présentées à la suite



Insertion A : vue d'ensemble du projet depuis le ciel au Sud du site au droit de la nouvelle piscine intercommunale



Insertion B : vue d'ensemble sur le projet depuis le ciel au Nord du site en direction du Sud

ANNEXE 8



Commune de Pontcharra
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
 NATURELS PRÉVISIBLES
 (RÉVISION)**

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond cadastral)**

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i' : inondation de plaine
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	C, c1, c2, c2a : crues rapides des rivières
B Zones de contraintes faibles	M, m : marécages
B Zones sans contrainte spécifique	T, t1, t2 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et la suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

ENCART : SCAN EDR © IGN 99

*Extrait du PPRn de Pontcharra
 approuvé le 02/08/2007 (projet
 localisé en vert)*



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires de l'Isère

Service Sécurité et Risques

Grenoble, le 31 AOUT 2017

Objet : requalification des papeteries de Moulin Vieux à Pontcharra

Monsieur le Maire,

La communauté de communes Le Grésivaudan a porté, en lien avec vos services, une étude hydraulique de qualification de l'aléa de crue rapide des rivières par le Bréda sur la zone des papeteries de Moulin Vieux à Pontcharra.

Les services de la DDT ont été destinataires des résultats de cette étude (Réf : Requalification des papeteries de Moulin Vieux – Analyse hydraulique, D767-05-16-Ind3-Avril 2017, élaborée par le bureau d'études HTV) pour évaluer son impact sur l'affichage de ce risque, identifié aujourd'hui par le plan de prévention des risques naturels de Pontcharra approuvé le 02 août 2007.

Les services de la DDT et le RTM s'accordent pour dire que la méthodologie retenue pour cette étude est conforme à la doctrine. En particulier, les données d'entrée utilisées pour la modélisation hydraulique répondent aux règles de qualification des aléas :

- topographie : données LIDAR de 2013, ce qui permet une modélisation fine, plus précise que les modélisations initiales ;
- conditions amont (crue centennale du Bréda) et condition aval (cotes de crue de référence du PPRI Isère amont) conformes à la doctrine ;
- modélisation avec embâcles sous la couverture de la place Bayard.

M. Christophe Borg, Maire de Pontcharra
95 avenue de la Gare
38530 Pontcharra

DDT de l'Isère – 17 Bd Joseph Vallier – BP45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9 – Tel : 04 56 59 46 49 – ddt@isere.gouv.fr

Par ailleurs, les différents compléments demandés ont été apportés. L'analyse du fonctionnement du canal usinier et des organes de sécurité a notamment permis de démontrer qu'il n'y a pas de risque avéré d'inondation provenant d'un dysfonctionnement du canal. Ainsi, les services de la DDT, après discussions avec le RTM, valident les éléments techniques apportés pour justifier une mise à jour de l'affichage des risques sur ce secteur situé en rive gauche du Bréda.

L'affichage de l'aléa relatif aux crues en rive gauche du Bréda dans le PPRN multirisques de la commune de Pontcharra approuvé le 02 août 2007 peut être annulé et remplacé par les aléas de cette nouvelle modélisation, identifiés sur les cartes jointes en annexe. Vous pouvez utiliser les justifications présentées dans ce courrier dans vos autorisations d'urbanisme.

Les éventuelles incertitudes de lecture de la carte devront être interprétées dans le sens de la plus grande sécurité. La traduction réglementaire des aléas se fait en considérant le zonage réglementaire C1 pour l'aléa faible, le zonage C2 pour l'aléa moyen et le zonage C3 pour l'aléa fort. Le détail des règles associées à chaque zonage est celui décrit dans le règlement écrit du PPRN en vigueur. Pour les autres secteurs, ainsi que pour tous les autres aléas, le PPRN multirisques continue naturellement de s'appliquer.

Une mise à jour ultérieure de l'actuel PPRN multirisques de Pontcharra permettra de consolider juridiquement cette position.

Les résultats de la modélisation montrent que les débordements en rive gauche n'atteignent pas la plateforme de l'ancienne papeterie de Moulin Vieux en cas de crue centennale de référence. Cette plateforme, identifiée en zone Bc1 (constructible sous conditions) dans le PPRN approuvé, peut aujourd'hui être considérée comme hors de la zone inondable du Bréda pour la crue de référence.

Enfin, je vous rappelle que l'urbanisation doit être contrôlée dans les zones à l'arrière immédiat des digues de votre commune du fait du risque particulier en cas de rupture des digues. Pour cela, une bande de précaution inconstructible de 50 mètres de largeur est à définir à l'arrière des digues et se justifie par l'article R111-2 du code de l'urbanisme. Dans ces bandes, il est fait application des règles de la zone RI du PPRI Isère amont.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée *très cordiale*

Le préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale
Violaine DEMARET

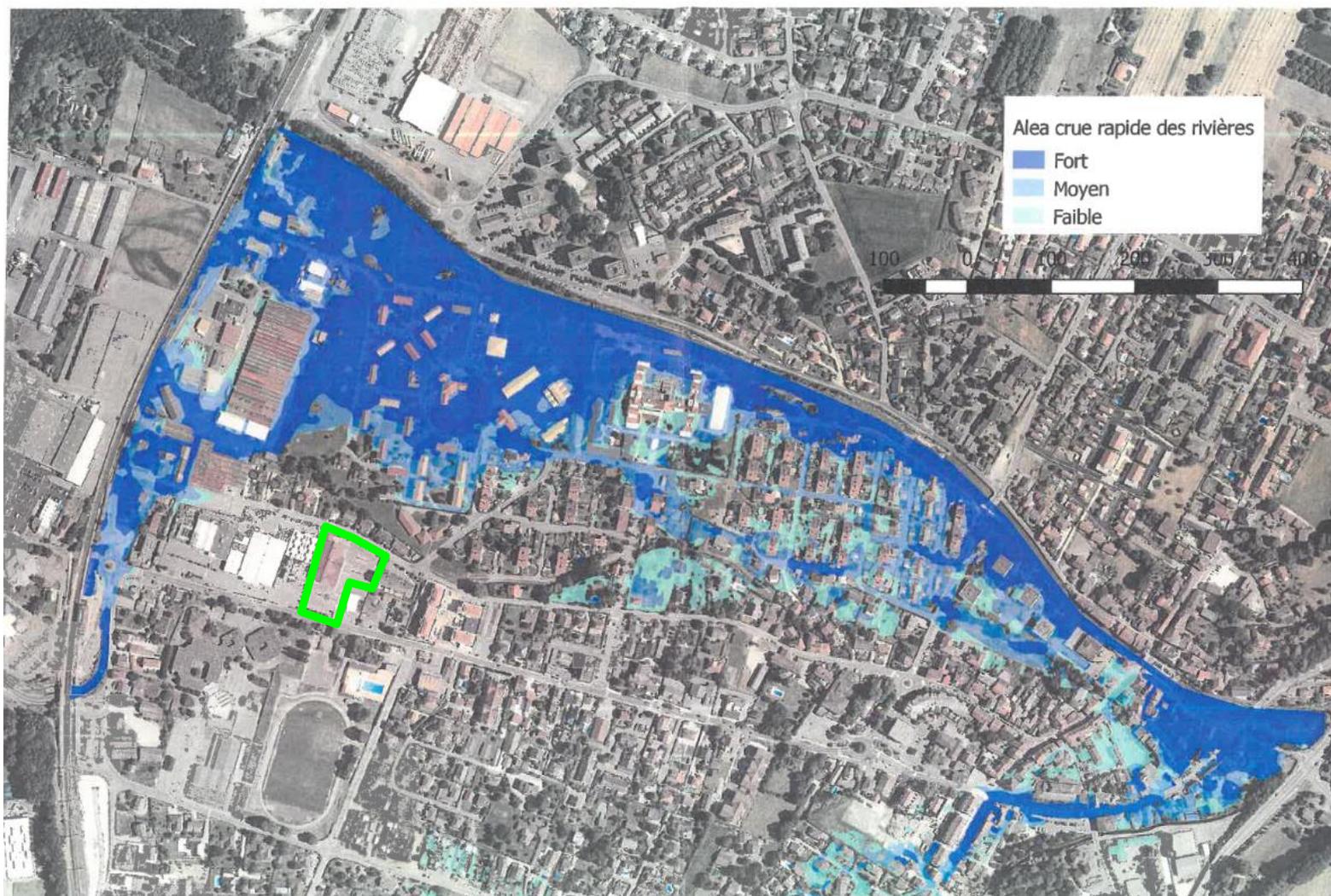
Copie : M. Francis GIMBERT, président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan
DDT 38 – bureau des affaires juridiques
DDT 38 – service aménagement
RTM 38

→ ex CPassement

DDT de l'Isère – 17 Bd Joseph Vallier – BP45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9 – Tel : 04 56 59 46 49 – ddt@isere.gouv.fr

Courrier du Préfet en date du 31 août 2017 validant la modification de l'affichage de l'aléa relatif aux crues en rive gauche du Bréda dans le PPRn multirisques de la commune de Pontcharra approuvé le 02/08/2007

CARTE DES ALÉAS CRUE RAPIDE DES RIVIÈRES - ZONE NORD DE PONTCHARRA (2/2)



Modification du PPRn concernant l'aléa relatif aux crues en rive gauche du Bréda validée par courrier du Préfet en date du 31 août 2017

ANNEXE 9

	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. rédaction en annexe 9
Nuisances				

Le nouveau magasin générera un trafic lié à la fréquentation de la clientèle, mais ce trafic existe d'ores et déjà puisque le projet remplace un magasin existant. L'augmentation de la surface de vente de près de 491 m² et sa meilleure attractivité liée à sa modernisation sera à l'origine d'une augmentation des flux mais non significative au regard du trafic actuel généré par le magasin et de celui de la RD 523A qui dessert le site par le Sud. Les données de trafic du département sur cet axe indiquent un trafic de l'ordre de 14 700 véhicules par jour au niveau de la RD 523A ou avenue de la Gare. Le nouveau magasin pourra attirer de nouveaux consommateurs mais qui empruntent déjà cet axe majeur de circulation. De plus, on rappelle que le projet est situé en milieu urbain, et il est desservi par les lignes du réseau TouGo au niveau de l'avenue de la Gare. L'arrêt le plus proche est l'arrêt « Pontcharra Piscine » situé à moins de 100 m à l'Est sur l'avenue par rapport à l'entrée du site du Lidl.

Le réseau de transport en commun du Grésivaudan compte environ 70 lignes régulières qui assurent la desserte des bassins de vie, des établissements scolaires et des pôles économiques avec pour objectif de s'adapter aux besoins des usagers notamment en matière d'intermodalité et favoriser ainsi les échanges avec les lignes départementales et les trains TER.

L'arrêt Pontcharra Piscine est notamment desservi par la ligne G5. La ligne G5 circule entre la médiathèque de Pontcharra et la gare de Goncelin. Les horaires sont cadencés aux heures de pointe avec un passage toutes les demi-heures environ, et de nombreuses correspondances sont possibles avec les trains de la ligne Grenoble/Chambéry s'arrêtant en gares de Goncelin ou Pontcharra. La gare de Pontcharra est située à environ 400 m à pied du site du Lidl (vers l'Ouest).

Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	cf. rédaction en annexe 9
------------------	---	--	--	---------------------------

Une hausse des niveaux sonores est attendue en phase chantier, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et notamment aux riverains.

Les installations techniques et livraisons tout comme le trafic de la clientèle peuvent être source de bruit. Les groupes alimentant les équipements de froid et de climatisation seront placés sur la toiture terrasse, au-dessus de la réserve 24h (à l'Ouest côté magasin de bricolage) pour limiter les nuisances pour les riverains au Nord et à l'Est du site. Le quai de livraison reste localisé du côté de la rue François Couplet mais sera intégré dans le bâtiment ce qui réduira les nuisances liées aux livraisons pour les habitants riverains du site actuel. En effet, dans la situation actuelle, la zone de livraison est seulement séparée des habitations par la route et une bande enherbée plantée de quelques arbres.

En ce qui concerne le trafic de la clientèle, les entrées-sorties du site ne sont pas modifiées par rapport à l'heure actuelle et le trafic principal est localisé du côté de l'avenue de la Gare au Sud.

La quasi-totalité du site est localisée dans la bande sonore des 100 m de la RD 523A classée voie bruyante de catégorie 3 par l'arrêté préfectoral n°2011-322-0005 du 18 novembre 2011 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère.

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?



Le site sera en partie désimperméabilisé avec la réalisation des places de stationnement extérieures en pavés drainants. Les eaux pluviales de toiture et de parking / circulation seront recueillies puis infiltrées.
cf. détail des modalités de gestion des eaux pluviales en annexe 9

Une étude de gestion des eaux pluviales du projet a été réalisée par le groupe GINGER en novembre 2021, incluant un pré-dimensionnement des ouvrages associés compatible avec les contraintes environnementales et réglementaires inhérentes au projet. Suivant les résultats de 2 essais d'infiltration au Nord du site dans les espaces verts, la perméabilité mesurée dans les sables limono-graveleux à 2,5 m de profondeur est bonne et permet d'envisager l'infiltration comme mode de gestion des eaux pluviales du projet. Ainsi et comme demandé également par les documents réglementaires en vigueur (PLU, annexes sanitaires), les eaux pluviales issues du projet seront totalement déconnectées du réseau de collecte des eaux pluviales avec la mise en œuvre de l'infiltration des eaux de ruissellement sur le tènement du projet.

La gestion des eaux pluviales proposée est la suivante :

- gestion des eaux pluviales de toiture et des zones non circulées : stockage et infiltration des eaux pluviales issues de la toiture du bâtiment principal et des surfaces en stabilisé + espaces verts dans un complexe noue + tranchée d'infiltration de 30 m de long et de 3 m de large ;
- gestion des eaux pluviales de voirie ou associées : prétraitement - traitement des eaux pluviales des zones circulées (y compris parkings) via la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures avec déboureur amont (à dimensionner au stade AVP/PRO), avant entrée dans le dispositif de stockage et infiltration (Structures Alvéolaires Ultra-Légères (SAUL) ou équivalent de 80 m³ de volume utile pour une surface de 45 m²).

	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. annexe 9
--	--	-------------------------------------	--------------------------	--------------

Des déchets sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés, notamment les matériaux de démolition, pour être recyclés ou éliminés dans les filières conformes à la réglementation. En phase de fonctionnement, la production de déchets sur le site (comme à l'heure actuelle) correspond classiquement à celle des emballages cartons-plastiques principalement. Les déchets sont triés et repris par les camions de livraison pour être gérés au niveau de la plateforme régionale à Pontcharra située à 1,6 km au Sud du projet. C'est la "reverse logistics". Conscients de l'impact sur l'environnement dû aux camions livrant les magasins LIDL quotidiennement, l'enseigne utilise la « reverse logistics » au maximum. La « reverse logistics » est le terme anglais pour désigner la logistique inverse ou logistique des retours, qui consiste à gérer et à optimiser les flux provenant des magasins. Dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs : la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte et l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique. De plus, la massification des différents types de déchets sur les plateformes LIDL permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage des biodéchets.